

## INTRODUCTION

L'école primaire est le lieu les professeurs des écoles exercent leur métier. L'école primaire comporte l'école maternelle et l'école élémentaire. Elle est le lieu des premiers apprentissages, des premières expériences de la vie en communauté, le lieu également des premières difficultés face à l'effort scolaire. Elle doit préparer l'ensemble des élèves à appréhender la suite de leur parcours scolaire, c'est-à-dire à l'entrée au collège dans un premier temps.

Nous verrons dans une première partie l'historique et l'évolution de ce métier, puis ensuite la formation et le recrutement des futurs enseignants et dans une troisième partie nous évoquerons les objectifs et les compétences du professeur des écoles. Nous finirons par une petite conclusion sur ce métier.

## HISTORIQUE ET EVOLUTION DU METIER D'ENSEIGNANT

L'histoire du corps enseignant est inséparable de celles des structures sociales. L'histoire du système éducatif, en France, est en partie liée avec l'histoire de la république. Les principes de laïcité, d'obligation scolaire et d'égalité sont aujourd'hui au cœur des missions de l'école. Ces valeurs ont été proclamées dans les premières années de la troisième république. Avant cela il y avait deux écoles : une école du peuple voulue par l'Etat pour lutter contre le vagabondage, la délinquance et l'incroyance religieuse et il y avait l'école de la bourgeoisie impulsée par la société civile qui exprime le besoin de s'adapter aux nouvelles formes économiques de cette époque. Il y avait des salles d'asiles qui étaient ouvertes dans les villes. Elles accueillaient les enfants de 2 à 6-7ans. Ces salles d'asiles pouvaient dépasser les effectifs de 100 enfants. Au départ l'enseignement primaire était donc laissé aux mains des congrégations religieuses et cet enseignement était essentiellement oral. A cette époque l'état se soucier de l'éducation morale des jeunes enfants. C'est en 1881 que le terme d'école maternelle et élémentaire fait son apparition.

L'instruction était une valeur indispensable pour les républicains. C'est au cours de la révolution française que l'usage du terme « instituteur » se généralise. Il fallait donc, selon les républicains, retirer l'enseignement des mains du clergé. C'est sous le premier empire qu'un homme, F. Guizot, va se préoccuper de la formation des instituteurs. Il fait voter une loi en 1833 qui oblige les départements à créer une école normale d'instituteur et il développa le premier manuel scolaire qui était un livre de lecture. Il faudra attendre 1884 pour l'ouverture des écoles normales d'institutrice. Dans son article premier on y trouvait le contenu de l'instruction primaire : l'instruction morale et religieuse, la lecture et l'écriture, les éléments de la langue française et des notions d'histoire- géographie de la France.

L'application des lois Falloux en 1850 donne une part importante à l'église catholique dans le système éducatif français. Le climat était très religieux. La congrégation féminine était en pleine expansion. L'enseignement était alors une instruction morale et religieuse. Il introduit la gym à l'école. Pour lui l'enseignement devait être gratuit pour les familles qui ne pouvaient pas payer. Dans cette loi il est inscrit également que les établissements libres pouvaient obtenir des communes, des départements et de l'état, un local et des subventions. A l'époque cette loi avait été très bien accueillie.

Sous la troisième république en 1879 Jules Ferry devient ministre de l'enseignement public. C'est la loi Ferry en 1881 qui institue la gratuité, puis l'obligation (de 6 à 13ans) et la laïcité en 1882. Ces lois marquent un tournant décisif dans l'histoire de l'enseignement. Mais à ce moment là, les instituteurs étaient en majorité des catholiques. Ils pratiquaient une laïcité tolérée (c'est-à-dire qu'ils étaient neutres). Mais avec la séparation de l'église et de l'état la laïcité devient la condition première de la démocratie pour les instituteurs. Tout au long de la troisième république, l'instituteur reste un nouveau

personnage. Le maître est socialement isolé, dans les milieux ruraux, alors qu'en ville il se fond dans la masse.

C'est donc à partir des lois Ferry que les instituteurs vont jouer un rôle central dans la mise en place de l'école primaire, laïque et obligatoire. A la place de l'enseignement religieux il y avait une instruction morale et civique. L'instituteur était alors chargé d'une véritable éducation du peuple qui devait être conforme à l'ordre républicain.

Les écoles normales transmettaient aux élèves instituteurs les vertus nécessaires à leur mission. Les instituteurs constituaient alors un groupe homogène : il y avait la même formation pour tous. Le concours d'entrée à l'école normale était extrêmement difficile. Les futurs instituteurs et institutrices sont donc les meilleurs élèves de la commune. Les futurs instituteurs et institutrices sont donc les meilleurs élèves de la commune. Elles dispensent en trois ans une formation à la fois généraliste et professionnelle. Les matières dispensées sont la pédagogie, la littérature, la grammaire, l'algèbre, la géométrie, les sciences, l'histoire et la géographie, la morale et l'instruction civique. La formation se déroule sur trois ans et elle est payée par l'état. En cas d'échec l'élève enseignant doit rembourser sa formation. La discipline dans ces écoles normales d'instituteurs est très stricte et austère. Le port de l'uniforme est obligatoire jusqu'à la première guerre mondiale et cet uniforme ressemble, pour les jeunes femmes, aux habits des religieuses.

La première mission du maître est bien sûr l'enseignement c'est-à-dire la transmission des savoirs-faire. On y retrouve l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, les matières enseignées sont le Français, l'histoire, la géographie les sciences et la morale. Les élèves doivent apprendre par cœur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les départements Français pour qu'ils aient une perception du territoire national. Il y a également des travaux manuels, du dessin, de la musique, et de la gymnastique. Le but de l'instituteur de l'époque est de former des citoyens éclairés. Il doit transmettre les valeurs de la république. La mission du maître selon Ferry est la suivante :

*« L'éducation vaudra ce que vaudra l'éducateur. Pour que cet homme enseigne véritablement les idées Républicaines il faut qu'il soit Républicain, pour qu'il enseigne les idées rationnelles qu'il soit un homme de raison ; enfin un homme libre pour enseigner les idées de la liberté » Ferry.*

On peut donc dire que l'instituteur doit être une personne qui représente la république et ses valeurs de l'époque. Il doit éduquer le peuple et lui permettre d'accéder à la conscience citoyenne. A cette époque le métier d'enseignant est très rigide.

Lors de la cinquième république beaucoup de réformes et de projet ont été mis en place surtout entre 1959 et 1989.

- On peut exemple cité la réforme Berthouin en 1959 qui fait apparaitre différents cycles (élémentaire, d'observation et cycle terminal) et divers enseignements ( long et court) selon ce que l'élève est aspiré a devenir et obligation scolaire jusqu'à 16ans. Les maîtres pour le cycle d'observation (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) reçoivent une formaion pédagogique spéciale.
- Mais également la réforme Haby, en 1975, qui propose pour l'enseignement péri- scolaire (de la petite section à la grande section) : une meilleure communication instituteur /élève, un meilleur éveil de l'enfant à la connaissance du monde qui l'entoure et une meilleure égalité des chances dès le départ. Pour cela il propose qu'il n'y ait pas plus de 35 enfants par classe, la multiplication des classes en milieu urbain le développement de la pré- scolarisation en milieu rural et un renforcement de la formation des maîtres.  
Pour l'enseignement élémentaire (du CP au CM2) il propose que l'enseignement tienne compte du rythme de chaque pour éviter que s'accumule les retards et les difficultés fondamentales. Il propose aussi des redoublements exceptionnels.
- Les projets Savary( en mai 1984) : le rapport Favret présente les grandes orientations qu'il se proposait de mettre en œuvre dans les écoles maternelles et élémentaires. Il propose donc d'améliorer l'accueil des écoles maternelle ce qui est important pour la réussite scolaire ultérieure des enfants. Il veut assurer une continuité des apprentissages fondamentaux de 5 à 8ans en diminuant les redoublements. Il veut réaffirmer la valeur de la démarche de la pédagogie d'éveil qui part de l'enfant et l'aide à organiser sa compréhension du monde. Il veut aussi ouvrir l'école aux parents, aux collectivités et aux associations

Dans les années 80 les priorités apparaissent plus précisément. Les objectifs étaient hiérarchisés : en premier lieu la scolarisation, puis la socialisation et pour finir faire apprendre et exercer dans les domaines d'activités.

La loi d'orientation de 1989 définit l'organisation de l'école, les horaires des élèves et des enseignants et les différentes instances que l'on retrouve à l'école. L'élève est alors placé au centre du système éducatif. Cette loi définit une nouvelle politique pour l'école, elle met en place de nouveaux dispositifs. L'accent est mit sur le travail en équipe.

On peut donc dire que le métier de professeur « change » ces objectifs, missions, sa formation, sa manière de travailler en fonction de l'évolution de la société, de sa structure, de sa politique, des enjeux dont il est question.

## **FORMATION ET RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES**

### **1. La formation initiale et continue**

C'est en 1989 que l'état met fin aux écoles normales d'instituteurs qui sont alors remplacés par les IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres). En même temps est créé dans le primaire un nouveau corps d'enseignants : les professeurs des écoles. Cette réforme, qui bouleverse les structures du groupe social des instituteurs, contribue à créer deux corps d'enseignants du primaire : les instituteurs, issus des anciennes écoles normales, et les professeurs des écoles venant des IUFM. Les IUFM ont pour but d'assurer une formation pratique et théorique avec des stages.

Aujourd'hui les concours sont particulièrement sélectifs. Les concours de professeur des écoles sont organisés par académie et dans le cadre de la titularisation.

Pendant les trois ou quatre années du cursus universitaire conduisant à la licence ou à la maîtrise, les études d'un futur enseignant sont essentiellement disciplinaires. Quelques universités proposent cependant aux étudiants intéressés des modules de pré-professionnalisation comportant souvent des stages dans des classes.

Pendant une première année d'IUFM (admission par concours d'entrée) les étudiants préparent un deuxième concours dont les épreuves orientent vers la polyvalence dans le premier degré, mais restent exclusivement centrées sur les aspects scientifiques et didactiques pour le second degré.

Ce n'est qu'après la réussite au concours, lors d'une seconde année d'IUFM organisée en alternance, que les élèves professeurs stagiaires abordent vraiment les problèmes professionnels pratiques : ils exercent alors en pratique accompagnée et ils suivent parallèlement à l'IUFM différentes séquences de formation, théorique et pratique, et à la fin de cette année ils doivent produire un mémoire professionnel.

Mais cela va changer d'ici peu avec la réforme du ministre de l'éducation X.Darcos. Avec le projet de mastérisation de la formation qui reste, encore à ce jours, un peu flou.

Les enseignants bénéficient depuis 1972 d'un droit à 36 semaines de formation continue sur l'ensemble de la carrière.

Les objectifs prioritaires à atteindre pendant la formation détermine le minimum exigible pour un professeur des écoles débutant. Ces compétences se compléteront et s'affirmeront avec l'exercice du métier et le soutien de la formation continue. Il est du ressort de la formation de préciser, pour chaque discipline ou par groupe de disciplines, en référence aux programmes de l'école primaire, quels sont les concepts ou notions, connaissances, démarches, méthodes et outils essentiels que le professeur- des écoles stagiaire, compte tenu de ses acquis, doit apprendre à maîtriser ou doit consolider au cours de sa formation.

## **2. Le recrutement**

Le système d'accès aux différents corps enseignants est particulièrement complexe. Aux concours externes de professeurs des écoles, ouvert dans chaque académie, s'ajoutent des « premiers concours internes » pour les autres agents publics qui sont titulaires d'un diplôme de niveau 3, c'est-à-dire équivalent a un bac plus deux années d'études.

On peut donc dire qu'il y a double voie de recrutement : par des concours externes qui représentent un haut niveau d'attente disciplinaire, de la part des étudiants, et par les autres voies de recrutement ouvertes aux personnels non titulaire, soit à des personnes bénéficiant d'une expérience professionnelle autre que l'enseignement. On peut estimer que environ un quart des enseignants titulaires ne sont pas recrutés par les concours externes avec d'importantes disparités régionales.

Il faut obtenir de meilleurs résultats possibles pour pouvoir être affecté au département de son choix selon l'académie dans laquelle il est inscrit. En effet plus la note obtenue au concours est élevée et plus le futur enseignant pourra exercer son métier dans le département qu'il a choisi comme premier vœux d'affectation lors de son inscription.

Pour l'enseignement privé cela est différent. Le recrutement est opéré directement par l'établissement scolaire. L'employeur a le choix entre recruter un professeur titulaire de l'enseignement public (il sera donc affecté dans un établissement privé, situation qui est quand même très rare), un certifié d'un concours national de l'enseignement privé, ou une personne non certifiée qui pourra se présenter ensuite à un concours externe ou interne.

## **OBJECTIFS ET COMPETENCES DU PROFESSEUR DES ECOLES**

Le professeur des écoles est un maître polyvalent, capable d'enseigner l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire. Il doit donc instruire et éduquer de la petite section de maternelle au CM2. Il exerce un métier qui est en constante évolution. Les compétences professionnelles doivent être acquises pendant le temps de formation du futur professeur des écoles.

La loi d'orientation de 1989 définit les trois cycles que l'on trouve à l'école primaire. Le cycle n°1 est celui des apprentissages premiers il s'étale de la petite section à la grande section (école maternelle). Le cycle n°2 est celui des apprentissages fondamentaux il va de la grande section au CE1. Le cycle n°3 est celui des approfondissements il va donc du CE2 au CM2. Ces différents cycles ont pour but de respecter le rythme d'apprentissage des jeunes enfants. Il y a un programme pour chaque cycle avec des compétences que les élèves doivent acquérir obligatoirement à la fin de chaque cycle. Pour chaque début de cycle il y a des évaluations nationales obligatoires qui ont deux objectifs : de repérer les difficultés des élèves et de s'assurer de ce qui a été fait avant.

D'après le référentiel des compétences professionnelles du professeur des écoles on peut dire qu'elles s'organisent autour de quatre grands domaines :

1. Les disciplines enseignées à l'école primaire
2. Les situations d'apprentissage
3. La conduite de la classe et la prise en compte de la diversité des élèves
4. L'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle.

A partir de ces quatre domaines de compétences, que l'élève professeur stagiaire doit acquérir au cours de sa formation, nous allons tenter de définir quels sont ses objectifs et ses missions.

### **1. Les disciplines enseignées à l'école primaire**

Le professeur des écoles doit avoir la capacité à faire acquérir des savoir-faire pour lesquels les différentes disciplines constituent des supports et des moyens. Les compétences disciplinaires doivent aussi être, pour le professeur des écoles, développées comme des outils opératoires dans une démarche d'apprentissage. Le professeur des écoles a pour vocation d'instruire et d'éduquer les jeunes enfants de la maternelle au CM2, avant l'entrée au collège pour lui fournir tous les outils nécessaires à la suite de leur parcours scolaire. Le métier d'enseignant est un métier qui est en constante évolution.

Les disciplines qui sont enseignées à l'école primaire sont : le français, les mathématiques, l'histoire-géographie, les sciences physiques et technologiques, la biologie et la géologie, la langue vivante, les arts plastiques, la musique et l'éducation physique et sportive. Son objectif étant de faire

transmettre ces connaissances et ces concepts, le professeur des écoles, doit totalement avoir acquis toutes ces notions ainsi que les démarches et les méthodes clefs des disciplines pour un meilleur apprentissage de l'élève. Les domaines de compétences étant assez diversifiés, la démarche éducative ne peut pas être la même pour toutes les matières enseignées. L'enseignant étant, polyvalent il doit être capable de s'adapter à la manière d'enseigner toutes ces disciplines, avec différentes méthodes en prenant en compte le rythme d'apprentissage de l'enfant.

Un des objectifs du maître est l'évaluation, des apprentissages dans toutes les disciplines, des élèves. Il doit donc disposer des différentes méthodes, savoirs, nécessaires à la conception des évaluations pour qu'elle soit la plus performante possible et qu'elle soit représentative des apprentissages effectués par les élèves.

Il doit également être capable de concevoir des situations, en classe, qui mobilisent plusieurs disciplines à la fois.

## **2. Compétences relatives aux situations d'apprentissages**

Le professeur des écoles doit être capable d'adapter des situations d'apprentissages, par rapport à l'objectif d'une séquence donnée. Il doit donc expliquer à l'élève l'activité qui lui est proposée concevoir les consignes et prévoir les supports. Il doit aussi identifier les obstacles que les élèves peuvent rencontrer. Il faut concevoir des exercices d'entraînement, de mémorisation. Le professeur des écoles construit des évaluations il doit donc définir le niveau d'exigence de l'objectif à évaluer établir des indices de réussites et par la suite analyser les résultats obtenus, déterminer les réussites et les erreurs des élèves et prévoir la façon d'y remédier. Pourquoi l'élève s'est trompé, quel a été son raisonnement quel en est la cause et que va-t-il pouvoir proposer de nouveau pour que l'élève atteigne l'objectif défini.

Pour que la situation d'apprentissage soit possible et réalisable le professeur des écoles doit organiser l'espace de la classe, être sensible aux différents rythmes d'apprentissage de ses élèves et des difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Comme pour les situations d'évaluation il faut utiliser des supports adaptés et appropriés suivant les situations d'apprentissage (tableau, document écrit, images, vidéos, internet...). Il faut tirer partie des erreurs et réussites des élèves.

Et pour finir il doit analyser les situations d'apprentissage donc mettre en relation les résultats obtenus et le comportement des élèves, si il y a eu des changements, par rapport au projet de départ.

### **3. La conduite de la classe et la diversité des élèves**

Il est question ici de l'autorité et de la maîtrise de la relation pédagogique. Il faut réussir à se faire respecter des élèves pour pouvoir maintenir l'ordre et le calme dans la classe que les règles de vie collectives soient respectées ainsi que les consignes de travail pour que les activités puissent se dérouler correctement.

Il faut faire attention aux réactions que peuvent avoir les élèves car ils doivent rester attentif il faut donc varier les modalités pour pouvoir relancer l'élève. Il est important également de responsabiliser l'élève car cela lui donne plus d'assurance et l'aide à avancer. Dans la relation pédagogique il est important d'être à l'écoute de l'élève, de se mettre a son niveau il ne faut pas qu'il se sente dévalorisé.

Par rapport a la gestion de la classe et à la diversité des élèves le professeur des écoles doit s'attacher à la réussite de tous les élèves quelque soit leurs difficultés et atouts car tous les enfants n'ont pas le même rythme, les même capacités de mémorisation, de compréhension, d'attention... Cette gestion permettra à l'enseignant de tirer partie de la diversité des goûts et des cultures mais aussi des aptitudes et rythme d'apprentissage des élèves.

### **4. L'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle**

La responsabilité du professeur des écoles s'exerce dans la cadre de valeurs de références qui sont celles de l'éducation nationale. Il doit donc disposer de connaissances sur le fonctionnement du système éducatif en France. Cela car il doit connaître les missions de l'école de l'école primaire, doit connaître les démarches qui assurent la continuité des cycles, il doit aussi avoir des connaissances sur les structures de l'Education Nationale, pour laquelle il travaille). Et pour finir il doit être capable d'identifier les relations entre l'école son environnement, ces différents partenaires avec lesquels il sera amené à rencontrer et à travailler comme par exemple les parents d'élèves, les collectivités locales, le milieu de la santé ou encore de la justice....

## CONCLUSION

En conclusion nous pouvons donc dire que ce métier est en constante évolution. Il a une histoire assez mouvementée beaucoup de réformes, de lois, de nouveaux programmes, nouveaux objectifs de nouvelles techniques de travail et un public qui est différent selon les générations et l'évolution de la société. L'évolution de ce métier va dans le même sens que l'évolution de notre société. Mais on peut donc se poser la question de savoir comment va-t-il évolué ? Quel est l'avenir de ce métier ? A quoi peut-on s'attendre ? Beaucoup de questions et encore peu de réponses.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sites internet :

- <http://sne-csen.net/archives/actualite/propositions.php>
- <http://education.devenir.free.fr/iufm.htm>
- [http://www.metier-sport.com/metiers\\_guide/instituteur.htm](http://www.metier-sport.com/metiers_guide/instituteur.htm)
- <http://g3l1s1.centerblog.net/850493-les-instituteurs-de-la-III-republique>
- <http://www.google.fr/url?q=http://www.education.gouv.fr/pid12/outils-de-documentation-d-information.html&sa=X&oi=smap&resnum=1&ct=result&cd=6&usg=AFQjCNE97weE-1Kf8Rzr3mMM1DBHom1bQ>
- [http://www.versailles.iufm.fr/pdf/referentiel\\_pe.pdf](http://www.versailles.iufm.fr/pdf/referentiel_pe.pdf)

### Livres :

- Le système éducatif en France de B.Toulemonde Notice française de documentation
- L'éducation en France de 1798 à nos jours CNED